



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 07.06.2023

Ouverture : 20:00

Local : Salle polyvalente - Assemblée Primaire

Présidence	Christian Roth
Secrétaire	Loïc Blardone
Membres présents	Nicolas Dupont Gérard Birrer Philippe Patthey Anne Perrier Sébastien Rhoner Samuel Veuthey

Citoyens présents 62 personnes

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants à l'Assemblée Primaire.

Chaque citoyen a reçu une carte de présence numérotée en entrant dans cette salle, document qui permet de vérifier que les personnes appelées à s'exprimer ou à voter sont inscrites dans le registre électoral.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée primaire a été convoquée officiellement par publication dans le e-BO et par affiche apposée au pilier public. Cette convocation a également été publiée sur le site internet de la Commune et a été adressée en tous ménages.

Au travers d'une rétrospective des mois écoulés, il relève notamment les faits marquants suivants :

- les mutations intervenues au sein du personnel communal avec les remerciements d'usage à l'attention des collaborateurs ;
- quelques statistiques liées à la population, aux bourgeois ou aux entreprises ;
- l'organisation de la Police intercommunale des Deux-Rives qui regroupe aujourd'hui les Communes de Saillon et Saxon ;
- l'attribution de mérites sportifs et culturels à des habitants de Saxon qui se sont distingués à titre individuel ou collectif ;
- la réalisation de nombreux travaux pour l'amélioration du réseau des routes communales et, bien entendu, des canalisations souterraines ;
- le projet de mobilité dont les analyses se poursuivent mais également les réflexions portées par l'Exécutif pour faire face aux futurs besoins quant aux espaces scolaires & petite enfance ;
- la décision d'instaurer une zone réservée pour le secteur « mayens » et l'organisation d'une soirée d'information à l'attention de la population ;

- le début des travaux en vue de réviser les règlements communaux sur l'eau potable et sur les eaux usées ;
- l'organisation ou l'accueil de diverses manifestations ou assemblées sur le territoire de la Commune.

Ordre du jour de la séance :

- 19.01. Protocole de l'Assemblée primaire du 14 décembre 2022
- 19.02. Lecture des comptes 2022
- 19.03. Rapport de l'organe de révision
- 19.04. Approbation des comptes communaux 2022
- 19.05. Décharge aux organes responsables
- 19.06. Divers

19.01 PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022

Le Président informe que le protocole est à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site internet de la Commune, de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire, à moins que les membres présents ne souhaitent le contraire.

Soumis au vote, les procès-verbaux sont approuvés tels que présentés.

19.02 LECTURE DES COMPTES 2022

Le Président fait un large tour d'horizon des comptes 2022. Il rappelle les nombreuses informations détaillées dans le fascicule des comptes 2022 publié sur le site Internet de la Commune.

Il rapporte de manière générale sur :

- le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) qui prévoit des changements quant à la politique d'amortissement, la création d'une réserve de politique budgétaire, le retraitement du patrimoine financier, la présentation d'annexes aux comptes détaillées, l'évolution de la dette par habitant, etc.,
- les comptes de fonctionnement qui présentent une marge d'autofinancement de Fr. 4'796'983.52,
- les investissements nets (Fr. 4'918'723.65),
- les amortissements des biens faisant partie du patrimoine financier et administratif (Fr. 2'642'725.25),
- le bouclage avec un excédent de revenus (Fr. 932.83) et une fortune au 31 décembre 2022 de Fr. 1'992'954.02,
- les éléments particuliers des comptes de fonctionnement qui ont touché l'exercice 2022 :
 - l'état des crédits complémentaires (dépassements des crédits budgétaires de plus de Fr. 50'000.- hors charges liées),
 - le transfert du Centre des sources du patrimoine financier au patrimoine administratif (retraitement lié au MCH2),
 - la reconduction de l'aide à la famille sous la forme de chèque-famille à hauteur de Fr. 200.-/enfant (0-16 ans),
 - le poste « entretien du réseau routier » qui boucle avec des dépenses supérieures aux prévisions budgétaires, notamment pour des travaux imprévus dans plusieurs secteurs des Mayens de Saxon,
 - les déficits enregistrés par les quatre services autofinancés impliquant de prélever le manco dans les fonds de réserve prévus à cet effet,

- plusieurs interventions au sein de la STEP, pour un montant total de Fr. 349'829.00 ont été nécessaires, en sus des prestations ordinaires d'entretien courant,
- l'attribution du fonds de péréquation financière d'un montant de Fr. 2'763'690.- en augmentation par rapport à l'exercice précédent,
- les écarts importants au budget pour les investissements, soit notamment :
 - les travaux d'aménagement d'un espace public à Gottefrey qui se sont élevés, en 2022, à Fr. 747'462.95,
 - la finalisation des travaux routiers dans le secteur de la Plâtrière pour un montant de Fr. 572'276.40,
 - la rénovation du réseau d'eau potable s'est poursuivie et c'est un peu plus de Fr. 1'472'967.20.- qui a été engagé,
 - la concrétisation du projet de réservoir à Tovassière pour la somme de Fr. 333'886.-,
- quelques indications en lien avec l'état du bilan au 31 décembre 2022 et l'utilisation des liquidités incluant la conclusion d'un emprunt à court terme, déjà remboursé dans l'intervalle.

Pour le surplus, le compte administratif peut être résumé ainsi :

		<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>
0.	Administration générale	2'426'377.30	308'375.25
1.	Sécurité publique	1'526'635.21	500'692.97
2.	Enseignement et formation	5'663'315.36	1'069'359.81
3.	Culture, loisirs & culte	1'804'658.50	388'562.85
4.	Santé	1'943'712.84	412'823.95
5.	Prévoyance sociale	4'491'767.15	1'822'137.30
6.	Trafic	4'528'518.55	1'887'468.65
7.	Protection de l'environnement	4'358'883.23	3'901'962.68
8.	Économie publique	608'709.50	487'060.85
9.	Finance et impôts	6'540'949.52	23'116'015.68
	Excédent	932.83	
	TOTAL	33'894'459.99	33'894'459.99

19.03 RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

M. Daniel Murisier de la Fiduciaire Dini et Associés SA donne lecture du rapport de l'organe de révision des comptes 2022 et recommande à l'Assemblée de les approuver.

19.04 APPROBATION DES COMPTES COMMUNAUX 2022

La discussion est ouverte et les questions ou remarques suivantes sont formulées à l'attention du Conseil communal afin de :

- connaître les revenus des amendes notifiées par la Police intercommunale ;
les recettes, à hauteur d'env. Fr. 150'000.- (pour 4 Communes en 2022) sont inscrites dans les comptes de la Police intercommunale alors que la Commune ne prend en charge que sa participation globale aux coûts (déficit) de la PIDR ;
- connaître le détail pour l'écart sur les dépenses de la STEP ;
il s'agit principalement de l'installation d'un système de refroidissement et d'un système de désodorisation ;

- savoir si des mesures doivent être prises pour freiner la dette par habitant ;
le Conseil communal est attentif aux dépenses d'investissement afin d'assurer un service optimal tout en maintenant une situation financière saine même si une hausse de la dette peut être attendue en fonction de l'évolution de projets importants dans le domaine scolaire & petite enfance.

Il est pris note des remarques et les réponses utiles sont apportées par le Président ou les membres du Conseil communal.

Plus aucune question n'étant posée, les comptes 2022 de la Municipalité, soumis au vote à main levée, sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

19.05 DÉCHARGE AUX ORGANES RESPONSABLES

Les comptes communaux 2022 ayant été acceptés, l'Assemblée, à l'unanimité moins une abstention, donne décharge aux organes responsables.

19.07 DIVERS

Au moment d'ouvrir les divers, le Président donne encore quelques informations en lien avec l'exercice du droit de réméré pour la parcelle n° 5248. Il relève que le Conseil communal a adressé sa requête aux parties et qu'un projet d'acte a été établi. Le Conseil communal finalise la négociation avec Christian Constantin SA en lien avec la prise en charge financière des frais liés à l'acte. En parallèle, des échanges sont en cours avec le FC Saxon-Sports et le FC Sion Féminin quant à la future utilisation du terrain de foot du Casino.

A l'issue de la présentation, la discussion est ensuite ouverte et les questions générales ou remarques suivantes sont formulées à l'attention du Conseil communal afin de :

- relever qu'une compensation pour tort moral ou autre dommage pourrait être obtenue en contrepartie du non-dépôt de la candidature pour le Casino de Saxon ;
l'investissement consenti par Christian Constantin SA sur les infrastructures est aujourd'hui dans la balance ;
- demander qu'un passage-piéton soit créé à la hauteur de la Migros sur la route cantonale ;
le projet est en cours de discussion par le promoteur et les Services de l'Etat du Valais ;
- relever qu'un centre de tri pour le fer blanc, notamment, serait bienvenu dans les mayens ;
à ce jour, il est demandé d'utiliser les sacs taxés ou de les déposer à la déchetterie ;
- faire part, une nouvelle fois, d'une demande pour mettre à disposition un transport public dans les mayens ;
- faire part d'une crainte quant à la circulation de trottinettes et de vélos sur les trottoirs occupés par des piétons et proposer l'installation d'affiches préventives ;
aucun cadre légal ne permet aujourd'hui d'amender les utilisateurs de trottinettes mais des mesures préventives sont organisées dans le cadre scolaire, notamment ;
- connaître le planning de révision du PAZ ;
à ce jour le Périmètre d'urbanisation a été déposé à l'Etat du Valais et le processus de révision se poursuit en parallèle. A l'issue de la phase d'étude, le PAZ sera soumis à l'enquête publique.

Il est pris note des remarques et les réponses utiles sont apportées par le Président ou les membres du Conseil communal.

Avant de conclure, la parole est ensuite donnée à M. le Conseiller Sébastien Rhoner afin qu'il présente la première étape du projet de mobilité, soit le réaménagement du Parking Florescat. Il commente à l'attention de l'Assemblée le plan d'aménagement et de circulation qui a été élaboré en collaboration avec les mandataires spécialisés.

La discussion est encore ouverte et les questions générales ou remarques suivantes sont formulées à l'attention du Conseil communal afin de :

- connaître la répercussion sur les places de parc du nouveau projet de mobilité (Parking Florescat) ;
une baisse de 15 places est prévue ;
- soumettre l'idée de penser à ombrager les bancs publics qui seront installés dans les espaces verts prévus et obtenir la confirmation que les coûts du projet sont uniquement à charge de la Commune ;
- connaître si les durées de stationnement du parking Florescat vont être modifiées ;
des analyses sont encore en cours mais des places pour un parcage longue durée seront toujours disponibles sur le territoire ;
- relever que les nouveaux panneaux d'affichage sont parfois illisibles (luminosité, vitesse de défilement, etc.) ;
- proposer de mettre une affiche autorisant les vélos à rouler sur le Quai de la Gare dans les deux sens, également en vue du déplacement de l'arrêt de bus à proximité de la Salle Florescat ;
- suggérer l'idée de missionner un organe communal ou une commission, par exemple, lors du décès de citoyens de Saxon n'ayant pas de famille afin d'organiser une petite cérémonie ou prévoir la publication d'un avis mortuaire ;
- connaître l'état des discussions avec Nestlé Waters (Suisse) SA ;
une société privée est sur le point de faire l'acquisition du site et des échanges ont été engagés avec la Commune pour entrevoir une collaboration dans le domaine de l'eau potable en plus du maintien du réseau de chauffage à distance ;
- relever des excès de vitesse dans le secteur de la Gare et proposer une extension de la zone 20 km/h ;
- soumettre l'idée d'avancer l'heure de l'Assemblée primaire.

Il est pris note des remarques et les réponses utiles sont apportées par le Président ou les membres du Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, le Président profite d'adresser ses vifs remerciements à ses collègues du Conseil communal, au personnel communal ainsi qu'à l'ensemble de la population pour la confiance témoignée.

Il a le plaisir d'annoncer qu'un apéritif sera servi à l'issue de la rencontre et clôt la séance à 22h00 en souhaitant à toutes et à tous un bel été.

Le Président :

Le Secrétaire :

Christian Roth

Loïc Blardone